

Notre site internet s'est largement étoffé pour vous offrir plus de services, notamment au niveau de la zone réservée aux membres : voir ci dessous

Importance du choix et du nombre des prélèvements :

Dire que le choix des prélèvements et leur nombre est essentiel pour le diagnostic des pathologies de groupe n'a rien de révolutionnaire.... Pourtant, les statistiques sont toujours surprenantes.

Pour avoir 90 chances sur 100 de trouver au moins 1 positif pour une pathologie touchant 20 % des animaux d'un effectif de 100, il faut, si l'on prélève au hasard, tester 10 individus. Cela peut sembler raisonnable...mais on a toujours 1 risque sur 10 de passer à côté alors que 1 animal sur 5 est atteint !

Si la pathologie ne touche que 5 % des animaux, ce qui est déjà plus fréquent, il faut en prélever 37. Par contre, ce nombre évolue peu avec la taille de l'effectif, puisqu'il faudrait 45 individus pour un effectif de 1000 à 10000

Les statistiques peuvent aussi faire peur. Supposons un lot de 1000 steaks hachés dont 2 % sont contaminés par E.coli O157H7. Pour être certain (à 99 %) d'envoyer au moins 1 steak contaminé à l'analyse, il en faut 204 ! Il faudrait ensuite que la prise d'essai (25 g souvent) au niveau du labo contienne le germe en quantité détectable par la méthode utilisée, et que le fabricant accepte la validité du seul résultat défavorable alors qu'il en a 203 autres conformes !mais c'est une autre histoire.

D'où, l'importance, pour les pathologistes, de ne pas choisir les animaux à tester au hasard et, pour les professionnels de l'alimentation, de toujours respecter les règles d'hygiène en amont, sans se rassurer outre-mesure par des résultats conformes.

Les chiffres sont issus de tables d'échantillonnage que l'on peut trouver, par exemple, sur notre site internet, dans la zone membre.

Streptocoques bêta-hémolytiques du chien :

Depuis un mois, il nous semble assister à une recrudescence de Streptocoques bêta-hémolytiques chez le chien.

Selon les galeries, ils sont identifiés « *Streptococcus canis* » ou « *Streptococcus dys. ssp equisimilis* ». Ces deux espèces ayant un spectre biochimique très proche, elles sont facilement confondues.

Nous les observons depuis longtemps comme agents d'otite chronique ou récidivante mais, en une seule semaine d'avril, nous les avons observés sur des prélèvements plus inhabituels : un épanchement péricardique, un chiot mort présentant de multiples abcès et une septicémie sur plusieurs chiots agés de 4 sem d'une même portée.

C'est un peu faible pour parler d'une réelle recrudescence, sauf si plusieurs d'entre vous ont observé ce phénomène dans leur clientèle. Prévenez-nous et nous distribuerons l'information en retour. Merci

Législation :

Les arrêtés relatifs à la lutte contre les infections à Salmonella dans l'espèce « poule » (*Gallus gallus*) ont à nouveau été révisés, de même que la note de service émanant de la DGAL et qui en détaille l'exécution. Les nouveaux arrêtés datent du 26 février 2008 et la note du 20 mars.

Nous pouvons vous faire parvenir ces textes par email au format .pdf ou vous pouvez les consulter sur notre site dans la rubrique «membres» (accès véto).

Notre site internet s'est largement étoffé :

Nous avons pour l'instant privilégié le contenu à la beauté. Pardon aux esthètes.

A partir de la page d'accueil, vous avez accès à :

- Nos lettres d'information
- Notre catalogue d'analyses contenant les diverses recommandations.
- Les matériels ou réactifs proposés (page en construction)
- Les documents à télécharger (demandes d'analyse ...etc)
- Les cartes ou plans d'accès
- Nos différentes possibilités de transport des prélèvements, avec le détail sur la réglementation

concernant les matières infectieuses

- **L'accès aux membres** : permettant, après inscription et authentification, l'accès
 - * à certains textes législatifs ou réglementaires en cours (Maladies réglementées, Salmonelles volailles, alimentation humaine et animale, sécurité)
 - * à nos avis techniques, valeurs usuelles et grilles d'interprétation
 - * aux liens utiles (classification des germes, OIE, bulletin officiel du ministère...)
 - * à nos tarifs.

Consultez notre site, inscrivez vous comme membre et n'hésitez pas à nous communiquer ce que vous aimeriez y trouver.

www.analyses-veterinaires.fr

Vous ne souhaitez pas ou plus recevoir notre lettre d'information ? Nous souhaitons respecter votre tranquillité d'internaute : Envoyez nous simplement le mot « stop ! » à l'adresse aabiovet@analyses-veterinaires.fr et nous ôterons immédiatement l'adresse d'envoi de notre liste de diffusion. Avec nos excuses.

Si vous souhaitez consulter les anciens numéros ou pour toute suggestion, demande de tarif ou autre contact, merci de consulter notre site : www.analyses-veterinaires.fr ou de nous écrire : aabiovet@analyses-veterinaires.fr.